

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ECLA-TS est une Association loi 1901, agréée par le Ministère du Tourisme et créé en 2008, immatriculée au Répertoire Sirene sous le numéro 325001105. Elle est située 10 rue de la Censée à Villeneuve d'Ascq (59650) (téléphone : 03 20 05 10 12 – email : [contact@ecla-ts.fr](mailto:contact@ecla-ts.fr)). Adhérente à l'UNAT (Union Nationale des Associations du Tourisme), à l'ANCAV SC (Association Nationale de Coordination des Activités Vacances Sport Culture); l'Association aide les comités d'entreprise, les collectivités, les associations et les familles à accéder à un ensemble de prestations de vacances, de loisirs et de culture. L'Association est ouverte aux Comités d'Entreprise, aux Amicales, aux associations, aux CAS et COS des collectivités, ainsi qu'aux salariés des TPE, PME et à tout individuel (salarié, retraité, demandeur d'emploi, non salarié) (ci-après « l'Adhérent »).

### 1. OBJET

Les présentes Conditions déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre de la réservation et de l'inscription des prestations et activités proposées sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) ou **par tout autre biais. La réservation de toute prestation est soumise à une adhésion obligatoire.** Toute réservation implique l'acceptation préalable, pleine et entière des présentes Conditions générales par l'adhérent. L'Adhérent reconnaît avoir pu prendre connaissance des présentes Conditions générales avant toute réservation et les accepter sans réserve dans leur intégralité.

### 2. CARACTÉRISTIQUE DES PRESTATIONS

ECLA-TS vise à promouvoir le Tourisme social, c'est-à-dire un tourisme à but non lucratif et à gestion désintéressée. En conséquence, les offres **touristiques** et les partenaires sélectionnés par ECLA-TS s'inscrivent dans le Tourisme social et prônent un tourisme de qualité et respectueux de l'environnement, des conditions de travail des salariés/saisonniers et du patrimoine social touristique des collectivités.

ECLA-TS propose trois types de services : la billetterie, les vacances et les sorties, dont des destinations en France ou à l'étranger.

Une fiche d'informations sur les destinations et les activités est mise en ligne sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) afin d'informer les Adhérents sur la nature, les caractéristiques, la localisation, le patrimoine et les activités à proximité, et une grille tarifaire reprenant les caractéristiques des hébergements, le cas échéant les prestations disponibles, et les tarifs applicables est également téléchargeable. **Le cas échéant l'adhérent sera redirigé vers le site internet du prestataire ou recevra les détails ci-dessus par tout autres moyens.**

En validant son inscription, l'adhérent est réputé avoir accepté l'offre dans les conditions indiquées.

Le descriptif et les photographies reproduits sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) n'ont pas valeur contractuelle et sont communiqués à titre illustratif. En conséquence, la responsabilité d'ECLA-TS ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'un des descriptifs ou visuels.

ECLA-TS informera l'adhérent de toute modification dont il pourrait avoir connaissance.

L'adhérent reconnaît notamment qu'en basse saison ou en cas d'un faible nombre de participants, certaines activités soient annulées ou certains équipements peuvent être fermés.

Il est précisé que tous les hébergements proposés ne sont pas accessibles et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il est donc demandé à chaque adhérent de bien se renseigner avant l'inscription définitive.

En outre, certains hébergements uniquement acceptent les animaux de compagnie. A défaut, leur présence pourra être refusée. Il est donc demandé à chaque adhérent de bien se renseigner avant l'inscription définitive.

Il est enfin précisé que, pour des raisons de responsabilité, les mineurs (non émancipés) devront être accompagnés et seront sous la responsabilité exclusive d'au moins un de leurs représentants légaux durant tout le séjour. A défaut, ils ne seront pas accueillis et leur réservation sera annulée immédiatement et à leur charge exclusive.

Toute demande particulière non incluse dans la prestation devra impérativement être signalée au moment de la réservation et sera prise en compte par ECLA-TS dans la mesure du possible.

### 3. INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Toute réservation doit être effectuée sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr), **par mail ou par courrier** et donnera lieu à l'émission d'un devis. La réservation ne deviendra ferme et définitive qu'après signature par les deux parties du devis adressé par ECLA-TS à l'Adhérent et envoi de la confirmation par un bulletin d'inscription ou **un bon de commande** par ECLA-TS à l'Adhérent. ECLA-TS se réserve le droit de refuser, en tout ou partie, une réservation pour un motif légitime et notamment en fonction de ses possibilités de réalisation et de ses disponibilités. A compter de son inscription définitive, la réservation ne pourra plus être annulée et/ou refusée par l'Adhérent, sauf dans les conditions d'annulation prévues à l'Article 5. L'Adhérent s'engage préalablement à définir précisément ses besoins et les caractéristiques des prestations et activités souhaitées avant de passer réservation, lesquelles relèvent de sa seule responsabilité, et à renseigner, de bonne foi et avec exactitude, l'ensemble des champs obligatoires (par exemple : nombre exact de participants, leur âge, durée du séjour...), duquel pourra dépendre la validité de l'inscription de l'Adhérent et, le cas échéant, l'annulation de la réservation à la charge exclusive de l'Adhérent.

Pour passer et valider une réservation **via le site internet**, l'Adhérent doit avoir son Compte Client ouvert, c'est-à-dire être identifié avec son adresse e-mail et son mot de passe, après s'être préalablement inscrit sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) en créant son Compte, s'il ne l'a pas déjà fait.

La création d'un compte sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) peut être faite de la manière suivante :

- Lorsque le CSE, l'association ou la collectivité dont la personne physique fait partie est adhérent d'ECLA-TS, cette personne pourra demander en ligne, gratuitement, à ECLA-TS, l'activation de son compte personnel,
- Lorsque la personne physique qui souhaite adhérer à ECLA-TS ne fait pas partie d'un CSE, d'une association ou d'une collectivité adhérente d'ECLA-TS, la création du compte est conditionnée à l'achat préalable de la carte loisirs sur site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr).

L'inscription à l'une des activités ou prestations proposées sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) entraîne l'acceptation automatique des présentes Conditions générales de vente et d'annulation.

Le devis adressé à l'Adhérent comportera les informations suivantes :

- les caractéristiques principales du voyage : le lieu de destination, l'itinéraire, la date et l'heure de départ et de retour, le nombre de nuitées, les caractéristiques principales du logement, les conditions de repas, l'information sur le transport et sa durée, les escales (lorsque le voyage est fractionné), les visites, etc.,
- l'identité de l'organisateur du voyage et du détaillant (dénomination sociale et coordonnées),
- les modalités de paiement,
- le prix total (incluant les taxes et les frais supplémentaires),
- le nombre minimal de personnes requis pour le voyage,
- les règles et formalités en matière de passeport et visa,
- les conditions de résolution du contrat,
- les assurances (obligatoires et facultatives),
- les garanties financières.

Ces informations ont valeur contractuelle et ne peuvent être modifiées par la suite par ECLA-TS, sauf exceptions prévues dans les présentes Conditions générales.

En pratique, pour s'inscrire à une activité ou une prestation, l'Adhérent doit :

1. Pré-réserver son voyage. **Sauf indication contraire**, les devis effectués par ECLA-TS sont valables pour une durée d'un mois à partir de la date du devis. Le devis ne devient définitif qu'après signature des deux parties. **Passé le délai de 30 jours, le devis ne sera plus valable. Une nouvelle demande de devis devra être faite.**
2. La confirmation de la réservation de l'activité ou de la prestation est effective à réception de la fiche d'inscription, accompagnée du règlement d'un acompte **dont le montant sera indiqué sur le devis** ( de 30% du prix total de l'activité ou de la prestation).
3. **Sauf indication contraire sur le devis** le solde est à verser 30 jours avant le départ de l'activité ou de la prestation. Pour toute activité ou prestation se déroulant dans un délai inférieur à 30 jours, la totalité du prix devra être réglée dès l'inscription.

#### 4. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

##### **4.1 Prix des activités ou prestations**

Le prix des activités ou prestations choisies par l'adhérent figure dans le devis effectué par ECLA-TS. Un devis est valable pour une durée d'un mois à compter de la date du devis.

Il est précisé que certaines activités prévoient une tarification différenciée selon le nombre d'inscrits.

Le prix est affiché en euros toutes taxes comprises et inclut notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) lorsqu'elle est applicable, au taux en vigueur au jour de la commande. Toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations survenues entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entraînera de plein droit une modification du prix TTC.

En revanche, les prix ne comprennent pas la taxe de séjour qui est collectée pour le compte des municipalités l'appliquant et dont le montant est déterminé par personne et par jour et est variable selon les destinations et qui sera à acquitter directement sur place.

Les prix figurant sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) et sur tout document d'information sont indiqués à titre informatif et pourront être librement modifiés par ECLA-TS, sauf pour les devis en cours de validité ou les inscriptions en cours. ECLA-TS ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'erreur dans les prix et tarifs affichés sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr).

##### **4.2 Conditions de paiement**

Lors de la réservation, les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- carte bancaire à débit immédiat,
- chèque bancaire ou postal,
- virement bancaire.
- Pour les activités courtes durées et les voyages, les chèques vacances sont également acceptés.

**Sauf indication contraire**, le paiement d'un acompte d'un montant de 30% du prix total de l'activité ou de la prestation sera exigé pour la confirmation de la réservation.

Le solde du prix devra être versé au plus tard trente (30) jours avant le départ de l'activité ou de la prestation. Pour toute activité ou prestation se déroulant dans un délai inférieur à trente (30) jours, la totalité du prix devra être réglée dès l'inscription.

En cas de défaut ou retard de paiement, pour quelque raison que ce soit, la réservation de l'Adhérent sera annulée.

##### **4.3 Dépôt de garantie ou caution**

Une caution pourra être demandée à l'Adhérent à l'arrivée sur son lieu de vacances. Il appartient dans tous les cas à l'Adhérent de s'assurer que la caution versée à son arrivée lui soit restituée : soit directement le jour de son départ après l'état des lieux, soit par courrier dans un délai de 4 semaines.

#### 5. ANNULATION

##### **5.1 Annulation par ECLA-TS**

ECLA-TS pourra être contraint d'annuler une activité ou une prestation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou en cas de survenance d'un événement de force majeure. Dans ce cas, tout règlement qui aurait été versé par l'Adhérent lui sera restitué sans que l'Adhérent ne puisse prétendre à aucune indemnité, à quelque titre que ce soit, du fait de l'annulation.

### **5.2 Annulation par l'Adhérent**

L'Adhérent peut annuler son inscription à tout moment avant le début de l'activité ou de la prestation. Quelle que soit la raison, toute annulation par l'Adhérent doit être soumise par écrit à ECLA-TS, par courrier ou e-mail, et ne sera considérée qu'après réception par ECLA-TS.

**Pour les prestations sorties et voyages, sauf indications contraires sur le devis**, pour toute annulation émanant de l'Adhérent, les sommes déjà versées lui seront remboursées sous réserve de la déduction des pénalités suivantes, appliquées en fonction de la date à laquelle a lieu l'annulation, à savoir, si elle intervient à :

- Plus de 30 jours avant le début du voyage, il sera retenu la totalité de l'acompte de 30%
- Entre 30 et 14 jours avant le début du voyage, il sera retenu 75% du prix de l'activité.
- Entre 14 et 7 jours avant le début du voyage, il sera retenu 80% du prix de l'activité.
- Moins de 7 jours avant le début du voyage, il sera retenu 100% du prix de l'activité.

Dans le cas où l'annulation par l'Adhérent résulterait de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, et auraient des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination, l'Adhérent aura droit au remboursement intégral des paiements effectués, sans application des pénalités dues pour annulation.

Pour les prestations billetterie, aucune annulation et aucune demande de remboursement ne pourra être faite.

## **6. MODIFICATIONS ET CESSION**

### **6.1 Modifications d'ECLA-TS**

Lorsque, avant le départ de l'Adhérent, ECLA-TS se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6 du Code de Tourisme, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il en informera l'Adhérent par écrit dans les meilleurs délais, concernant :

- Les modifications proposées et, s'il y a lieu, leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
- Le délai raisonnable dans lequel l'Adhérent doit communiquer à ECLA-TS la décision qu'il prend ;
- Les conséquences de l'absence de réponse de l'Adhérent dans le délai fixé ;
- S'il y a lieu, l'autre prestation proposée, ainsi que son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, l'adhérent a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et l'Adhérent n'accepte pas d'autre prestation, ECLA-TS remboursera tous les paiements effectués par l'Adhérent dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze (14) jours après la résolution du contrat, sans préjudice des dispositions de l'article L. 211-17 du Code de Tourisme.

### **6.2 Modifications de l'Adhérent**

Toute modification de son inscription de la part de l'adhérent (dates, station, hébergement, prestation, nombre de participants...) constitue une annulation suivie d'une nouvelle réservation et entraîne l'application du même dispositif que l'annulation.

Toute autre modification entraînant une nouvelle version du dossier (ex. : ajout de la présence d'un animal, d'un commentaire pour la préférence d'un étage...) entraînera des frais de modifications de 10 €.

### **6.3 Cession**

L'Adhérent pourra, **dans certains cas**, moyennant un préavis raisonnable adressé à ECLA-TS par lettre recommandée par accusé de réception, avant le début de l'activité ou des prestations, céder le contrat à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat.

Le cédant du contrat et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix, ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

## **7. GARANTIES ET RESPONSABILITES**

### **7.1 Garantie et Responsabilité d'ECLA-TS**

ECLA-TS fournit le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) en l'état et est tenue uniquement à une obligation de moyens dans la délivrance du site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) et des services proposés et non à une obligation de résultats.

Le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) ou le Compte Client pourront être momentanément inaccessibles et leur accès pourra être suspendu notamment en cas d'opérations de maintenance ou en cas d'opérations malveillantes.

Les descriptions des activités et prestations et tous autres renseignements fournis sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr), dans nos fiches techniques et/ou tout autre document descriptif ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'ECLA-TS.

Dès la confirmation définitive de l'inscription, ECLA-TS s'engage à garantir les prestations mentionnées en faisant tous les efforts possibles, selon ses compétences et conscience, pour assurer la sécurité et le confort de l'Adhérent et des participants. ECLA-TS est tenue à une responsabilité de plein droit, sauf faute de l'Adhérent et/ou des participants ou faute d'un tiers.

En cas de retard de l'Adhérent ou de ses bagages, ECLA-TS prendra toutes dispositions utiles pour rattraper le groupe, mais les frais encourus resteront à la charge de l'Adhérent.

ECLA-TS ne saurait être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages causés par d'éventuels comportements contraires aux conseils et consignes donnés.

La responsabilité d'ECLA-TS ne saurait être engagée pour le remboursement du voyage et des frais éventuels supplémentaires lors de situations exceptionnelles hors de son contrôle (perturbations du trafic aérien, grèves, catastrophes naturelles, routes coupées, quarantaine, actes terroristes, agression civile, attentats et toutes autres causes) ou force majeure, entraînant un changement du programme ou d'itinéraire ou des retards. Les frais engendrés restent à la charge de l'Adhérent.

L'exécution des activités proposées suppose l'intervention de prestataires extérieurs différents : transporteurs, hôteliers, restaurants..., ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent.

En toutes hypothèses, la responsabilité d'ECLA-TS ne pourra être retenue en cas de dommage indirect causé à l'Adhérent ou à un tiers.

### **7.2 Garantie et Responsabilité de l'Adhérent**

L'Adhérent reconnaît que la responsabilité d'ECLA-TS ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'erreur dans la saisie de sa réservation, de mauvais choix d'activité ou de prestation, d'inexécution ou de mauvaise

exécution de ses obligations contractuelles ou de mauvais comportement de l'Adhérent ou des participants pendant l'exécution des activités ou prestations.

L'Adhérent s'engage à s'assurer d'avoir les documents nécessaires valables pour toute la durée de son voyage tels que passeport, carte d'identité, assurance d'assistance-rapatriement... Les frais afférents à un défaut de présentation de ces documents seront totalement à la charge de l'Adhérent et tout voyage annulé, interrompu ou abrégé du fait du participant ne saurait donner lieu à aucun remboursement ni indemnité d'aucune sorte.

Durant le voyage, l'Adhérent s'engage à respecter les conseils et consignes donnés par l'accompagnateur, tout règlement intérieur applicable, ainsi que la législation en vigueur. Tout voyage modifié du fait de l'Adhérent, pour quelque raison que ce soit, ainsi que tout service faisant partie de la prestation d'ECLA-TS non utilisé par l'Adhérent ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Il est de la responsabilité de l'Adhérent de surveiller ses bagages et ses biens lors du voyage. La responsabilité d'ECLA-TS ne saurait être engagée pour la perte ou le vol des bagages et/ou des biens de l'Adhérent.

### **7.3 Non-conformité**

ECLA-TS est tenue de la bonne exécution des activités et prestations et d'apporter à l'Adhérent toute aide nécessaire en cas de difficulté. En cas de défaillance d'un prestataire extérieur, ECLA-TS s'engage à faire le maximum pour proposer à l'Adhérent une solution de remplacement afin de préserver son voyage. A défaut de solution de remplacement possible ou si la solution entraînait des coûts manifestement disproportionnés, ECLA-TS s'engage dans ce cas à rembourser l'Adhérent de toutes les sommes versées.

L'Adhérent s'engage à informer ECLA-TS, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution des prestations de voyage. En pratique, l'Adhérent doit formuler immédiatement sa réclamation à ECLA-TS qui la transmettra ou aux responsables locaux afin de ne pas subir les inconvénients pendant toute la durée du séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit demander au responsable local une attestation de déclassement ou de prestation non fournie. Toute observation relative à un séjour devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à ECLA-TS dans un délai de quatre (4) semaines après la date de fin de séjour, avec l'ensemble des pièces justificatives et attestations. ECLA-TS s'engage à accuser réception des réclamations reçues et à y apporter une réponse, après vérification, dans les meilleurs délais.

Si ECLA-TS ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par l'Adhérent, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

Lorsqu'une part importante des prestations de voyage ne peut être fournie comme prévu dans le contrat, ECLA-TS s'engage à proposer, sans supplément de prix pour l'Adhérent, d'autres prestations appropriées, si possible de qualité égale ou supérieure à celles spécifiées dans le contrat, pour la continuation du contrat, y compris lorsque le retour de l'Adhérent à son lieu de départ n'est pas fourni comme convenu. Si les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage ou séjour de qualité inférieure à celle spécifiée dans le contrat, ECLA-TS s'engage à octroyer à l'Adhérent une réduction de prix appropriée.

Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution de la prestation de voyage et que ECLA-TS n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par l'Adhérent, ce dernier peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et demander, le cas échéant, conformément à l'article L. 211-17 du Code du Tourisme, une réduction de prix et en cas de dommage distinct des dommages et intérêts.

## **8. ASSURANCES**

Il est de la responsabilité de l'Adhérent de souscrire à une assurance en option multirisque couvrant notamment l'annulation, la maladie, les accidents, la perte, le vol de bagages et le fait de manquer son avion ou toute correspondance. Cette responsabilité pourra être couverte par une assurance collective contractée par ECLA-TS à laquelle l'Adhérent aura adhéré. Dans ce cas, la clause figurera dans le Contrat.

**L'adhérent pourra également souscrire à une assurance annulation. Pour se faire il devra en faire la demande lors de la réservation. Elle ne pourra en aucun cas, être ajoutée après la réservation.**

## **9. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des contenus et visuels, de quelque nature que ce soit, et notamment, sans être exhaustif, les marques, dessins, modèles, dénominations, signes distinctifs, produits, textes, bases de données, images, vidéos, noms de domaine, structures, architectures, codes sources, utilisés par ECLA-TS font l'objet de droits de propriété intellectuelle et restent la propriété exclusive de leurs titulaires, ce que l'Adhérent reconnaît et accepte. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée par les présentes. Tout usage, reproduction, copie, diffusion, adaptation, combinaison et/ou modification, totale ou partielle, de l'un quelconque de ces éléments, est strictement interdite, sauf accord exprès et préalable d'ECLA-TS.

## **10. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans le cadre de l'exécution des présentes, ECLA-TS est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant l'Adhérent, les participants, les représentants des CSE, des associations ou des collectivités adhérentes, ou des partenaires. Le traitement de ces données est effectué dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (dit « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Les données collectées auprès des Adhérents sont nécessaires à la gestion et au suivi de la relation client et sont destinées notamment à la création du Compte Client sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr), la gestion et le suivi des réservations et des inscriptions, la facturation, la gestion du service après-vente et éventuellement la prospection commerciale, et de toutes suites qui pourraient en résulter. Il est donc important que l'Adhérent fournisse des données exactes, sauf si ces dernières sont référencées comme étant facultatives. En naviguant sur le site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) et en créant un Compte Client, l'Adhérent consent à la collecte et à l'utilisation de ses données personnelles dans les conditions décrites. Pour le traitement des réservations et des inscriptions, le paiement et la gestion du service après-vente, la collecte et le traitement des données sont fondées sur l'exécution du contrat entre les parties ou les obligations légales d'ECLA-TS. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées telles que définies ci-dessus, puis pendant la durée légale de prescription. Les données pourront le cas échéant être transmises à des prestataires ou des sous-traitants, notamment pour l'exécution des prestations, présentant des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles. Les personnes physiques bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des informations les concernant. Elles peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes. Elles pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par email à l'adresse suivante : [contact@ecla-ts.fr](mailto:contact@ecla-ts.fr), sous réserve de joindre à leur demande une copie d'une pièce d'identité.

## **11. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

### ***11.1 Entrée en vigueur***

ECLA-TS pourra librement apporter toutes modifications au site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr), de quelque nature que ce soit, notamment dans le contenu, l'apparence ou les fonctionnalités, ainsi qu'aux présentes Conditions générales de vente. Toute utilisation du site Internet [www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr) par l'Adhérent ou toute réservation de l'Adhérent après l'entrée en vigueur des nouvelles conditions contractuelles vaut acceptation de ces dernières. L'Adhérent est soumis aux conditions en vigueur à la date à laquelle la réservation est effectuée sur le site Internet.

### ***11.2 Intégralité***

Les présentes Conditions générales de vente, ainsi que toute offre, tout devis, toute réservation et tout document y afférent entre les Parties, expriment l'intégralité des obligations des Parties et forment un tout indissociable. En ce sens, l'Adhérent est réputé accepter sans réserve l'intégralité desdites dispositions. Elles expriment l'intégralité des obligations des Parties à l'exclusion de tout autre condition ou document même porté à la connaissance d'ECLA-TS.

### ***11.3 Validité***

Dans le cas où l'une ou l'autre des conditions susmentionnées serait totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les Parties s'engagent par la présente à remplacer le terme invalide par une nouvelle disposition appropriée pour atteindre l'objectif juridique et économique que les Parties avaient initialement prévu. Si l'une quelconque des clauses des documents contractuels précités était réputée illégale, nulle, ou impossible à exécuter pour quelque raison que ce soit, une telle clause sera considérée comme pouvant être séparée de ces termes et conditions et n'affectera pas la validité ou la mise en œuvre des clauses restantes.

#### **11.4 Acceptation**

Les présentes Conditions générales de vente, ainsi que toute offre, tout devis, toute réservation et tout document y afférent, sont expressément agréés et acceptés par l'Adhérent, lequel reconnaît les avoir reçues et en avoir une parfaite connaissance avant sa réservation et son inscription. La réservation et l'inscription valent donc acceptation par l'Adhérent pleine et entière des présentes, ainsi que des tarifs proposés. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par l'Adhérent ne pourra s'intégrer aux présentes.

#### **11.5 Non renonciation**

Le fait qu'ECLA-TS n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des conditions contractuelles ou qu'il ait toléré un quelconque manquement du Adhérent ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de celui-ci de s'en prévaloir.

#### **11.6 Force majeure**

Lorsqu'ECLA-TS n'aura pas été en mesure de respecter ses obligations à l'égard de l'Adhérent par suite d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure au sens du droit commun, leur responsabilité sera exonérée, pour autant qu'elle avertisse l'autre Partie dès que possible, en l'informant de la nature et de l'étendue du cas de force majeure et prenne toutes mesures utiles pour limiter les effets de la force majeure. L'exécution de ses obligations sera alors suspendue.

#### **11.7 Langue**

Seule la version française des présentes et de tout autre document y afférent fait foi.

#### **11.8 Réclamation et Médiation**

En cas de différend, de quelque nature que ce soit, l'Adhérent s'engage à saisir préalablement le Service Client d'ECLA-TS afin de trouver une solution amiable.

Conformément aux dispositions des articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, l'Adhérent consommateur pourra saisir gratuitement le Médiateur de la consommation, dans le délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite adressée au Service Adhérent de la Marketplace qui ne lui satisferait pas et sous réserve notamment de pouvoir en justifier.

En l'occurrence, le Médiateur de la consommation auquel a adhéré ECLA-TS est le Médiateur du secteur Tourisme et Voyage, à savoir :

#### **L'Association MEDIATION TOURISME ET VOYAGE**

BP 80 303  
75 823 PARIS CEDEX 17

Site Internet : <https://www.mtv.travel/>

#### **11.9 Loi applicable et Jurisdiction compétente**

Les présentes Conditions générales de vente et tout document y afférent entre les Parties sont soumis à la loi française.

En cas de différend relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes, les Parties s'engagent préalablement à rechercher une solution amiable dans les conditions précisées à l'Article 11.8 des présentes.

A défaut, toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution et à l'inexécution des présentes relèvera des juridictions françaises légalement compétentes.